

## Plan d'action 2013-2015 du Conseil emploi métropole en matière d'intégration professionnelle des personnes immigrantes

<b>1. Axe « connaissance » : Cet axe concerne la mise en œuvre de projets de recherche visant à améliorer la connaissance de certains enjeux liés à l'intégration professionnelle des personnes immigrantes. Ces travaux de recherche pourront être menés en collaboration avec des partenaires travaillant sur le terrain afin d'assurer une représentation réaliste des situations vécues.</b>	
1.1	Facteurs associés à la rétention des personnes immigrantes, incluant les étudiants étrangers.
1.2	Stratégies d'adaptation mutuelle aux codes culturels respectifs : entreprises et milieu de provenance des personnes immigrantes.
1.3	Rôle stratégique de l'intégration des personnes immigrantes dans les entreprises.
1.4	Cibler les territoires de la région métropolitaine de Montréal selon les types de professions qui y sont concentrées afin, éventuellement, de mieux orienter les personnes immigrantes quant au choix de résidence.
1.5	Identifier les comportements à adopter par les personnes immigrantes pour faciliter l'intégration professionnelle grâce à une étude auprès de celles qui ont un emploi et de celles qui n'en ont pas.
<b>2. Axe « expérimentation » : Cet axe vise la mise en œuvre de projets pilotes portant sur des problématiques précises signalées par les divers partenaires du Conseil emploi métropole.</b>	
2.1	Créer une étiquette « entreprise certifiée « diversité » » visant la promotion de la valeur ajoutée associée à l'embauche des personnes immigrantes.
2.2	Renforcer les méthodes de concertation pour profiter des pratiques gagnantes.
2.3	Pratiques d'accompagnement des petites et moyennes entreprises pour l'embauche et le maintien en emploi (services d'accompagnement, formations, documentation).
2.4	Développement de formations pour les personnes immigrantes sur les « savoir-être » gagnants en entreprise.
2.5	Formations en ligne visant l'utilisation des médias sociaux aux fins de recrutement et de recherche d'emploi.
2.6	Utiliser les médias sociaux afin de créer des forums d'échanges entre les personnes immigrantes en emploi et celles qui sont à la recherche d'un emploi.
2.7	Propositions d'outils de recrutement sans biais pour les petites et moyennes entreprises.
2.8	Faciliter le maillage entre les Québécois et les personnes immigrantes en organisant une série de conférences à caractère sectoriel prononcées par des leaders économiques d'autres origines.
<b>3. Axe « partenariat » : Cet axe est directement lié à l'un des mandats du Conseil emploi métropole, soit de conseiller et d'orienter ses partenaires gouvernementaux dans le choix des actions à mener sur certains enjeux du marché du travail métropolitain.</b>	
3.1	Parfaire la formation des agents d'aide à l'emploi en fonction des personnes qui se présentent dans les centres locaux d'emploi et renforcer leur capacité à utiliser les médias sociaux lors de la recherche d'emploi. Évaluer la possibilité d'intégrer les médias sociaux dans les salles multiservices des centres locaux d'emploi.
3.2	Établir des partenariats avec les médias en vue de sensibiliser les entreprises. (Par exemple, afin que les médias traitent des perceptions liées à des idées fausses, notamment la peur de l'inconnu ou le risque associé à l'embauche de personnes immigrantes.)
3.3	Collaboration à la stratégie <i>Tous pour l'emploi</i> : - Soutien à la création de places de stage pour les personnes immigrantes; - Parcours personnalisé en ligne sur le recrutement pour les entreprises; - Dispositif de services intégré pour les personnes immigrantes nouvellement arrivées.
3.4	Appuyer les actions visant la préparation des immigrants dès l'étranger.
3.5	Soutenir les efforts en régionalisation de l'immigration (exemple : mécanisme de formation-emploi multirégions).
3.6	Mieux faire connaître certains volets du Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME), soit les volets accompagnement, activités de formation, adaptation des outils de gestion des ressources humaines.
<b>4. Axe « diffusion » : Cet axe permettra de mieux faire connaître certaines des actions mises en œuvre par les partenaires du Conseil emploi métropole. Cet axe vise aussi la promotion des compétences de la main-d'œuvre d'origine immigrante.</b>	
4.1	En 2013, sensibiliser les entreprises par l'entremise de la campagne d'influence et promouvoir : - les compétences des personnes immigrantes; - le Placement en ligne d'Emploi-Québec; - les histoires à succès; - les ressources spécialisées en intégration en emploi; - les initiatives des partenaires.
4.2	Faire connaître aux gestionnaires les formations permettant d'accroître les compétences interculturelles.
4.3	Diffuser les différentes recherches basées sur des témoignages de travailleurs immigrants.
4.4	Diffuser les résultats des recherches portant sur la surqualification, notamment des personnes immigrantes.
4.5	Faire connaître le service du volet international de Placement en ligne et proposer un processus d'entrevues virtuelles.